

DÉCISION DU MAIRE N° 2024-005

**AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ASSISTANCE DE GESTION
DES SYSTEMES D'INFORMATION**

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil municipal n° 001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de signature d'une convention d'assistance de gestion des systèmes d'information qui a pour objet de déterminer les bases d'intervention du SICIO au sein de la mairie d'Ablon-sur-Seine et plus particulièrement d'assurer la continuité de service et la bonne exécution des systèmes informatiques et des systèmes d'information de commune,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contractualiser l'accord passé entre la Municipalité d'Ablon-sur-Seine et le SICIO,

DÉCIDE

La signature d'une convention d'assistance de gestion des systèmes d'information avec Le Syndicat Inter Communal pour l'Informatique et ses Outils (SICIO) - 24 avenue Le Foll - 94290 VILLENEUVE-LE-ROI, représenté par sa Présidente en exercice, Madame Elise GONZALES.

La convention est conclue pour une durée de 1 an ferme à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les conditions financières sont définies comme suit :

DESIGNATION	TTC
Lien fibre 10 Gbps Hôtel de Ville d'Ablon – SICIO	15 000 € / an
Accès Internet Professionnel SICIO	
L'accès distant sécurisé (50 utilisateurs)	
Active Directory pour 100 utilisateurs (2 serveurs)	
1 serveur applicatif : Oxalis	
1 serveur applicatif : Portail GNAU	
1 serveur de fichier	
Système de sauvegarde 2 To (volume source) support inclus	
Forfait assistance réseau	
Forfait sécurité internet	
Forfait assistance AD	1 320 € / an
Forfait administration des systèmes fournis par le SICIO	
Licences annuelles Vade Secure pour 88 boîtes de messageries au prix unitaire de 12.50 € HT	1 500 € / an
Administration de la solution Vade Secure	

DÉCISION DU MAIRE N° 2024-005

Le SICIO propose également des journées de conseils, d'assistance et d'accompagnement au prix de 500 € HT, par journée. Ces demandes de prestations se feront en concertation avec le SICIO.

Le SICO propose également une extension de stockage et de sauvegarde au tarif de 1000€ TTC / an par To.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 011, charges générales, du budget communal.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Madame la Trésorière principale d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 16 février 2024.

Le Maire
Eric GRILLON

